ABACUS CONSULTING
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 38 AVENUE DE DIANE,
06600 ANTIBES

NOMINATION DU PRESIDENT

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février, à huit heures

Le soussigné SAS GO COOL :

> Société par action simplifié au capital de 10 000 euros
> Ayant son siège social 38, AVENUE DE DIANE 06600 ANTIBES,
> N° SIREN 100 241 579.
> Représentée par Monsieur LAROCHE Romain, agissant en qualité de Président dûment habilité à l'effet des présentes,

A cet effet, il a convenu ce qui suit :

DECISION 1 : NOMINATION DU PRESIDENT

Le soussigné nomme en qualité de Président de la Société :

- Pour une durée illimitée, Monsieur Romain LAROCHE né le 19 août 1977 à NICE, demeurant 126 chemin de la Parouquine 06600 ANTIBES, de nationalité Française

Monsieur Romain LAROCHE déclare accepter ces fonctions et n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

DECISION 2 : POUVOIRS DU PRESIDENT

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts de la Société.

R.L.

DECISION 3 : REMUNERATION DU PRESIDENT

Les fonctions de la Présidence ne sont pas rémunérées.

DECISION 4 : POUVOIR À L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

L'associé soussigné, donne tous pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi en vue de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Fait à ANTIBES
Le 23/02/2026.

En 3 exemplaires dont un pour l'exécution des formalités légales.

SAS GO COOL

